

L'an deux mille seize, le dix-huit février à 19 h 00, les membres du conseil communautaire de la « Communauté de Communes des Côtes de Combrailles », dûment convoqués le 9 février 2016, se sont réunis à Combronde sous la présidence de LAMBERT Bernard, Président.

Nombre de membres :

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 22

Etaient présents : BOURBONNAIS JC, DREVET Y, ESTVE AM, PIGNEUR Y, LAMBERT B, PERROCHE P, VIALANEIX M, POUZADOUX JP, ESPAGNOL A, CHOMET L, CHANIER R, GUILLOT S, LANGUILLE A, BONNET G, MOMPIED JP, SECOND JF, JACQUART E, CHARBONNEL P, BERAUD N, LAMAISON MH.

Pouvoirs : CAILLET P a donné procuration à CHOMET L, PERRET D. a donné procuration à ESPAGNOL A.

Excusés : NONY MA, FAYE P, PERRET D, CAILLET P, MOREL P, MUSELIER JP, LELIÈVRE S.

Secrétaire de séance : M CHANIER Roland

Désignation d'un Secrétaire de séance : Monsieur Roland CHANIER

Le compte-rendu du conseil communautaire du 28 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

Signatures par délégation :

Voirie :

Fournisseur	Commune / Objet	Montant TTC
SIGNALISATION LACROIX	BDC Fourniture Miroir BEAUREGARD VENDON	1 888,37 €
EUROVIA DALA	BDC TRAVAUX COMPLEMENTAIRES VOIRIE CHAMPS	3 295,20 €

Habitat :

N°	date	Nom	Objet
02-2016	10/02/2016	GRANET	Dossier Habiter Mieux sur la commune de Davayat

Jeunesse :

N°	date	Objet
01-2016	10/02/2016	Tarifcation pour les vacances de février 2016

Détail des tarifs :

Séjour ski pré-ado	120,00 €
Séjour neige	73,00 €
Sortie raquette à la Bourboule	11,00 €
Sortie mac do et ciné	5,50 €
Sortie au court métrage	1,50 €
Festival plein la bobine	5,00 €

Moyens humains : créations d'emplois :

N°	date	Nom	Objet
2016/023	14/01/2016	SAIS2016/006	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH 0,30/35ème - 15/01 au 29/02/2016
2016/024	14/01/2016	SAIS2016/007	Création poste saisonnier - JEUNESSE MICRO-CRECHE 4,25 HEURES - 14/01/2016
2016/025	14/01/2016	SAIS2016/008	Création poste saisonnier - JEUNESSE MICRO-CRECHE 35 HEURES - 22 au 26/02/2016
2016/028	19/01/2016	SAIS2016/009	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH 14,02/35ème - 21/01 au 29/02/2016
2016/031	08/02/2016	SAIS2016/010	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH 1,89/35ème - 12/02 au 17/04/2016
2016/032	08/02/2016	SAIS2016/011	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH 25,97/35ème - 15/02 au 26/02/2016

✓ **Ajouts de points à l'ordre du jour**

- Création et suppression simultanées du poste de direction des ALSH à compter du 1er mars 2016
- Inscription d'un chemin de randonnée d'intérêt communautaire
- Renouvellement de la demande de réalisation de fiches randonnées à l'Office de Tourisme des Combrailles

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'ajout des points à l'ordre du jour du conseil.

D20160218-01 Création et suppression simultanées du poste de direction des ALSH à compter du 1er mars 2016


Le président expose que l'agent responsable des accueils de loisirs a réussi le concours d'Animateur Territorial (catégorie B). Afin de nommer l'agent sur ce grade, il est proposé de procéder à une ouverture de poste sur le grade d'Animateur Territorial à raison de 35/35h à compter du 1er mars 2016 et de fermer simultanément le poste d'Adjoint Territorial d'Animation de 1ère classe à 35/35h à compter du 1er mars 2016.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE la création d'un poste d'Animateur Territorial à raison de 35/35h à compter du 1er mars 2016,
- AUTORISE la fermeture du poste d'Adjoint Territorial d'Animation de 1ère classe à 35/35h à compter du 1er mars 2016.

D20160218-01a Modification du tableau des effectifs à compter du 1er mars 2016

Le président propose le tableau des effectifs de la collectivité suivant :

	MODIFICATIONS TABLEAU DES EFFECTIFS 1er MARS 2016				
	FILIERES	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	ETP
Administrative					
Attaché	A	1	1	1,00	
Rédacteur Principal	B	2	1	2,00	
Rédacteur	B	2	2	1,15	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	1	1	1,00	
Adjoint Administratif de 2ème classe	C	2	2	1,93	
Technique					
Ingénieur Principal	A	1	1	1,00	
Technicien	B	1	1	1,00	
Adjoint Technique de 2ème classe	C	3	3	0,51	
Sanitaire et Social					
Assistant Socio Educatif Principal	B	1	1	1,00	
Educateur Principal de Jeunes Enfants	B	1	0	1,00	
Educateur de Jeunes Enfants	B	1	1	1,00	
Agent Social de 1ère classe	C	1	1	1,00	
Médico-sociale					
Auxiliaire de Puériculture de 1ère classe	C	2	2	1,67	
Sportive					
Aide Opérateur des Activités Physiques et Sportives de 2ème classe	C	1	1	0,80	
Animation					
Animateur	B	1	1	1,00	
Adjoint d'Animation de 1ère classe	C	2	2	1,69	
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	8	8	5,66	
Culturelle					
Adjoint du Patrimoine de 1ère classe	C	1	1	1,00	
Adjoint du Patrimoine de 2ème classe	C	2	2	1,43	
TOTAL PAR CATEGORIE		A	2	2	2,00
		B	9	7	8,15
		C	23	23	16,69
TOTAL GENERAL			BUDGETAIRE	POURVU	ETP
			34	32	26,84

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs au 1^{er} MARS 2016.

D20160218-02 Avenant n°1 au marché signé avec Monteil TP pour l'aménagement de la zone de la Varenne (phase II)

Le président expose au conseil communautaire que suite à la fusion-absorption en date du 31/01/2015 par la société COLAS RHONE ALPES AUVERGNE de la société René MONTEIL, il est nécessaire de régulariser la situation par avenant. Cet avenant prendra en compte les transferts des droits et obligations du marché en cours avec la communauté de communes. Ce transfert ne modifie en rien les termes du marché.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le président à signer l'avenant de transfert du marché pour les travaux de la zone de la Varenne avec la société COLAS RHÔNE ALPES Auvergne.

D20160218-03 Approbation du Programme Local de l'Habitat

Le projet de PLH de la Communauté de communes des Côtes de Combrailles a été arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 5 mars 2015 puis soumis à l'avis de l'Etat mercredi 4 novembre 2015 en bureau du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement à la Préfecture de Clermont-Ferrand. La présentation du PLH communautaire a été complétée par la présentation des actions mutualisées avec le SMADC.

Le représentant de l'Etat a proposé un avis favorable au PLH, qui a été notifié par courrier en date du 17 décembre 2015, sous réserve de la prise en compte de 3 points :

- la nécessité de prendre un temps de réactualisation des objectifs et des montants alloués aux financements de deux actions visant à conforter le dispositif de traitement de la précarité énergétique (action 4) et à aider les communes à développer l'offre locative sociale (action 7) ;
- dans le cadre de la deuxième orientation du PLH, à savoir, « assurer la valorisation urbaine de l'habitat, moderniser le parc de logements existant et utiliser le parc vacant pour répondre aux besoins d'habitat », il a été rappelé que **le Programme d'Intérêt Général (PIG) du Conseil Départemental arrive à échéance fin 2015.**
- l'adoption d'un PLH doit être suivie de la mise en place **d'un Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs**, conformément aux dispositions de la loi ALUR (article 97).

Par délibération en date du 28 janvier 2016, le conseil a prescrit ce plan et s'est prononcé en faveur d'un travail commun à l'échelle du SMADC. L'élaboration de ce plan pourra être l'occasion de réactualiser les objectifs et les montants alloués à l'action 7 qui vise à aider les communes à développer l'action locative sociale.

D'autre part, le SMADC est déjà en contact avec le Conseil Départemental pour étudier les modalités de réalisation de l'OPAH/PIG à l'échelle du Pays en lien avec le nouveau PIG du Conseil Départemental.

Conformément à l'article R301-12 du Code de la Construction et de l'Habitation, la délibération approuvant le PLH devra faire l'objet des mesures légales de publicité soit l'affichage pendant un mois au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies des communes. Cet affichage doit être mentionné dans un journal diffusé dans le département. La délibération est également transmise pour information avec le PLH et les avis exprimés aux personnes morales associées. Cette délibération devient exécutoire 2 mois après sa transmission au préfet. Si dans ce délai le préfet notifie des demandes de modifications, le PLH ne devient exécutoire qu'à compter de la publication et de la transmission de la délibération apportant les modifications demandées.

Le PLH est ensuite tenu à la disposition du public à la mairie, au siège de l'EPCI et à la préfecture.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes.

D20160218-04 Inscription d'un chemin de randonnée d'intérêt communautaire

Le vice-président expose qu'aux termes de l'article 2.8 de ses statuts, la Communauté de communes est compétente pour « l'aménagement, l'entretien et la gestion des sentiers de randonnées ».

Par délibération en date du 11 décembre 2014, le conseil communautaire a arrêté la liste de six chemins de petite randonnée reconnus d'intérêt communautaires devant alors être entretenus par la Communauté de communes et a conventionné avec Balirando pour assurer l'entretien du balisage. Ces six chemins sont les suivants :

Recensement des itinéraires non inscrits au PDIPR											
N°CG6 3	Descriptif	Type	N°	Guide	Nom	Communes traversées	Balisage	Dénivelé	Durée	Km	Pratique
/	/	PR	1	Les Côtes de Combrailles	Le Tour du Puy Murat	Jozerand / Champs	Jaune	170	2h45	9,5	Pédestre - VTT
/	/	PR	3	Les Côtes de Combrailles	De la Source à la Pierre Branlante	Montcel / Combronde	Jaune	305	3h15	11	Pédestre - VTT
/	/	PR	4	Les Côtes de Combrailles	De la Morge au Puy de Loule	St-Myon / Artonne	Jaune	105	2h45	9,5	Pédestre - VTT
/	/	PR	6	Les Côtes de Combrailles	Le Sentier du Gour	Combronde / Teilhède / Charbonnières-les-Vieilles (pour moitié)	Vert	475	6h00	20	Pédestre - VTT
/	/	CD	1	Les Côtes de Combrailles	Yssac-la-Tourette : le circuit des croix	Yssac-la-Tourette			2h00	3	Pédestre
/	/	PR	77	Combrailles Cher et Sioule	Château Jaloux	Champs	Jaune		3h30	13	Pédestre

Par délibération en date du 9 avril 2015, le conseil communautaire a arrêté les modalités de prise en charge de l'entretien des chemins de randonnées reconnus d'intérêt communautaire non inscrit au PDIPR.

Suite à la commission urbanisme et développement du 26 janvier 2016, au cours de laquelle a été effectué un point sur les chemins de randonnée du territoire communautaire, la commune de Saint-Myon a signalé la présence d'un circuit sur sa commune n'étant pas répertorié ni dans les chemins d'intérêt communautaire, ni au PDIPR.

Ce chemin s'intitule « Sentier Val de Morge » et parcourt les communes de Saint-Myon et Artonne, sur une boucle de 7 km, au départ de Saint-Myon, place de Loche. Ce chemin est actuellement géré par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) d'Auvergne. En effet, ce chemin traverse la forêt alluviale du Val de Morge et longe la mare de Parret à Saint-Myon, classés comme espaces naturels à protéger par le CEN.

Le chemin est équipé de trois panneaux en lave émaillée, le balisage est en lave. Le CEN passe chaque année un marché avec Balirando pour l'entretien de ce balisage. L'entretien de la végétation et des passerelles est à la charge de la commune et du SIVOM Val de Morge. Une plaquette d'information a été émise en 2014 et consultable à l'office de tourisme des Combrailles. Le CEN souhaiterait actuellement réaliser un panneau d'information sur la mare de Parret et un dossier pédagogique sur le chemin. Des financements peuvent être obtenus au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) qui est une labellisation du Conseil départemental, et de Natura 2000 (Etat). En effet, le SIVOM Val de Morge est porteur d'un espace naturel sensible d'initiative locale sur 5 km de rivière et 7 ha de forêt sont classés Natura 2000 en amont de la Morge.

Une tentative d'inscription au PDIPR avait été effectuée mais rejetée en raison d'un élément disgracieux dans le paysage le long du chemin sur la commune d'Artonne.

La commune souhaite inscrire ce chemin d'intérêt communautaire afin de mieux maîtriser son aménagement et améliorer sa promotion. Le balisage sera toujours assuré par Balirando dans le cadre de la prestation pour le compte du CEN. Les autres travaux d'entretien du chemin seront à la charge de la Communauté de communes sur la commune de Saint-Myon, conformément aux dispositions approuvées par délibération en date du 9 avril 2015.

Pour mémoire, les autres chemins d'intérêt communautaires sont gérés par le Conseil départemental au titre du PDIPR soit par le Comité départemental de la randonnée pédestre, et répartis comme suit :

Recensement des itinéraires gérés par le comité départemental de la randonnée pédestre du Puy-de-Dôme											
N°CG6 3	Descriptif	Type	N°	Guide	Nom	Communes traversées	Balisage	Dénivelé	Durée	Km	Pratique
/	/	GR	300		Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle	Ebreuil / St-Hilaire-la-Croix	Blanc et rouge		2h45	10,7	Pédestre
/	/	GR	300		Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle	St-Hilaire-la-Croix / Montcel / Combronde	Blanc et rouge		2h35	10	Pédestre
/	/	GR	300		Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle	Combronde / Gimeaux / Yssac-la-Tourette / Riom / Mozac	Blanc et rouge		3h45	14,7	Pédestre
Recensement des itinéraires inscrits au PDIPR											
N°CG6 3	Descriptif	Type	N°	Guide	Nom	Communes traversées	Balisage	Dénivelé	Durée	Km	Pratique
Iti0229		PR	2	Les Côtes de Combrailles	Entre la Sep et la Morge (ancien nom : Saint-Hilaire-la-Croix)	St-Hilaire-la-Croix / Moncel	Vert	446	4h00	13	Pédestre - VTT
Iti0238		PR	18	Les Côtes de Combrailles	Le Sentier des Trois Clochers	Prompsat / Teilhède / Gimeaux	Bleu	230	2h00	6	Pédestre - VTT
Iti0051	2012	PR	35	Le Puy de Dôme	La Pierre Branlante	Combronde	Jaune	329	3h00	10,5	Pédestre - VTT
Iti0053	2012	PR	11	Région Clermontoise Bord Bordure des Monts Dôme, Limagne et Val d'Allier, Pays Brayaud et Riomais, Comté	Le tour du Puy de Gramont	Teilhède, Prompsat, Loubeyrat	Jaune		2h45	9,5	Pédestre - VTT
Iti0642		PR	5	Les Côtes de Combrailles	La Vigne du Puy de Loule	Beauregard-Vendon / Combronde / St-Myon	Bleu	250	2h00	6,5	Pédestre - VTT

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la reconnaissance du Sentier Val de Morge au départ de Saint-Myon comme chemin d'intérêt communautaire,
- ARRÊTE la nouvelle liste des chemins d'intérêt communautaire non-inscrits au PDIPR construite comme suit :

D20160218-05 Renouvellement de la demande de réalisation de fiches randonnées à l'Office de Tourisme des Combrailles

Depuis 2013, l'Office de Tourisme des Combrailles édite des fiches randonnées vendues 1 € l'unité. A l'heure actuelle, trois chemins d'intérêt communautaire bénéficient d'une fiche : Château Jaloux (Champs), De la Source à la Pierre Branlante (Montcel) et le Tour du Puy Murat (Jozerland). Devant le manque de crédits pour 2015, le conseil communautaire, par délibération en date du 18 juin 2015, demandait à l'OTC la réalisation d'une fiche randonnée sur chaque itinéraire restant en 2016. N'ayant pas eu de retour de l'OTC sur cette demande, il est important de renouveler notre demande de manière formelle.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DEMANDE à l'OTC la réalisation, au cours de l'année 2016, des fiches randonnée manquantes sur les chemins du territoire communautaire non inscrit au PDIPR, à savoir :
 - De la Morge au Puy de Loule
 - Le sentier du Gour
 - Le circuit des Croix
 - Le sentier Val de Morge

D20160218-06 Convention avec le SMADC pour l'acceptation de don d'ouvrages à caractère patrimonial et versement par le SMADC d'une subvention d'aide à l'acquisition d'ouvrages patrimoniaux

Le Pôle patrimoine du Pays des Combrailles est un réseau constitué d'un ensemble d'acteurs qui portent chacun une partie de la politique de valorisation patrimoniale des Combrailles.

Il a pour **mission de dynamiser et valoriser** le Patrimoine du Pays des Combrailles **et de fédérer les acteurs**, autour de lieux et de ressources :

- Centre de Ressources documentaire à Combronde (et la CC Côtes de Combrailles)
- Maison Archéologique des Combrailles à Voingt (et la CC des Hautes Combrailles)
- SMADC et OTC
- Un réseau d'acteurs et d'associations dont le SIET
- Une commission patrimoine

Le Centre de Ressources documentaires du patrimoine du Pays des Combrailles se situe dans la médiathèque intercommunale de Combronde où sont gérés les fonds sur la thématique du patrimoine des Combrailles.

Le SMADC est propriétaire d'une centaine d'ouvrages patrimoniaux sur l'Auvergne et les Combrailles et se propose de mettre ces ouvrages à disposition via une convention, signée pour 5 ans.

Après un préambule, rappelant les objectifs du Pôle Patrimoine, la convention prévoit deux points :

La mise à disposition des ouvrages par le SMADC au Centre de Ressources :

- Mise à disposition gratuite des ouvrages anciens, après inventaire effectué en commun entre le SMADC et le Centre de Ressources documentaires,
- Les ouvrages resteront la propriété du SMADC et seront estampillés comme tel,
- Les ouvrages seront consultables par le public et portés à la connaissance de tous,
- Compte tenu de leur valeur et/ou de leur état, certains ouvrages seront consultables sur place uniquement.
- La Communauté de Communes des Côtes de Combrailles s'engage à souscrire les assurances nécessaires à la protection des ouvrages (perte, vol, détérioration, sinistres) et transmettra une copie des polices d'assurances au SMADC

Le versement d'une subvention de 2 000 € d'acquisition pour que la médiathèque puisse acquérir des ouvrages afin d'enrichir les fonds du centre de ressources.

- Le versement d'une subvention de 2 000 € d'acquisition se fera en deux temps : versement de la moitié de la somme (1 000 €) à la signature de la convention et le solde à la fourniture de la liste des acquisitions effectuées dans ce cadre, quand le coût total atteindra 2 000 €.
- Il est précisé que la subvention pourra aussi être utilisée pour la restauration d'ouvrages patrimoniaux.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE la convention avec le SMADC pour l'acceptation de don d'ouvrages à caractère patrimonial et le versement d'une subvention d'aide à l'acquisition d'ouvrage patrimoniaux,
- o AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat et de financement.

D20160218-07 Demande de subvention au titre des amendes de police 2016 pour la commune de Jozerand

Le Conseil Départemental finance, au titre de la « répartition du produit des amendes de police », des opérations liées aux transports en commun et à la circulation routière.

La commune de JOZERAND envisage dans le cadre des amendes de police, un aménagement de sécurité sur la route départementale n° 15 en traverse de bourg et au lieu-dit « Les Charmats », ainsi que la matérialisation d'un arrêt de bus.

Dans ces conditions, la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles, compétente en matière de voirie, souhaite solliciter cette aide afin de réaliser des travaux en matière d'aménagements de sécurité sur la commune de JOZERAND.

Par courrier en date du 25 février 2013, le Conseil Départemental, dans un souci d'équité au regard des petites collectivités a donné son accord pour appliquer aux communes le taux correspondant à leur population, soit :

- **Commune < 500 habitants = 75 % plafonnée à 7500 € ;**
- **Commune < 1500 habitants = 50 % plafonnée à 7500 € ;**
- **Commune > 1500 habitants = 30 % plafonnée à 7500 €.**

Ainsi, le dossier de la commune de JOZERAND peut être déposé sur la base du plan de financement indiqué comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Montant de la subvention	Taux
Aménagement de sécurité au carrefour des RD 411 et 17	11 192,00 €	Département	5 596,00 €	50%
		CC Côtes de Combrailles (autofinancement)	5 596,00 €	50%
TOTAL	11 192,00 €	TOTAL	11 192,00 €	100%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet concernant les aménagements de sécurité 2016 sur la commune de JOZERAND tels que mentionnés ci-dessus ;
- APPROUVE le plan de financement du projet présenté ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer le dossier de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à ce projet.

D20160218-08 Demande de subvention au titre des amendes de police 2016 pour la commune de Prompsat.

Le Conseil Départemental finance, au titre de la « répartition du produit des amendes de police », des opérations liées aux transports en commun et à la circulation routière.

La commune de PROMPSAT souhaite également réaliser un aménagement de sécurité au carrefour entre les RD 411 et 17.

Dans ces conditions, la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles, compétente en matière de voirie, souhaite solliciter cette aide afin de réaliser des travaux en matière d'aménagements de sécurité sur la commune de PROMPSAT.

Par courrier en date du 25 février 2013, le Conseil Départemental, dans un souci d'équité au regard des petites collectivités a donné son accord pour appliquer aux communes le taux correspondant à leur population, soit :

- Commune < 500 habitants = 75 % plafonnée à 7500 € ;
- Commune < 1500 habitants = 50 % plafonnée à 7500 € ;
- Commune > 1500 habitants = 30 % plafonnée à 7500 €.

Ainsi, le dossier de la commune de PROMPSAT peut être déposé sur la base du plan de financement indiqué comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Montant de la subvention	Taux
Aménagement de sécurité au carrefour des RD 411 et 17	13 242,00 €	Département	7 500,00 €	57%
		CC Côtes de Combrailles (autofinancement)	5 742,00 €	43%
TOTAL	13 242,00 €	TOTAL	13 242,00 €	100%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- RAPPORTE la délibération D20150618-14 en date du 18 juin 2015 ;
- APPROUVE le projet concernant les aménagements de sécurité 2016 sur la commune de JOZERAND tels que mentionnés ci-dessus ;
- APPROUVE le plan de financement du projet présenté ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer le dossier de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à ce projet.

D20160218-09a PROMPSAT Programmation voirie 2016 et demande de subvention FIC 2016

Le vice-président en charge de la voirie expose qu'il convient de faire parvenir au Conseil Départemental du Puy de Dôme, le dossier de demande de subvention FIC pour 2016 de la commune de Prompsat.

La commission voirie réunie le 8 février 2016 a arrêté la liste des projets à déposer au titre des demandes de subventions FIC 2016.

DEPENSES		RECETTES			
	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Dépense éligible au titre du FIC (plafond)	Montant de la subvention	Taux
Voirie communautaire 2016 PROMPSAT	76 650,00 €	Département - FIC (taux d'intervention : 30%*0,94)	76 650,00 €	21 615,30 €	28,20%
		Etat - DETR		15 330,00 €	20,00%
		CC Côtes de Combrailles (autofinancement)	-	39 704,70 €	51,80%
TOTAL	76 650,00 €	TOTAL		76 650,00 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la programmation voirie 2016 de Prompsat,
- AUTORISE le Président à déposer le dossier de demandes de subvention au titre du FIC 2016 de la commune concernée.

D20160218-09b SAINT-HILAIRE-LA-CROIX Programmation voirie 2016 et demande de subvention FIC 2016

Le vice-président en charge de la voirie expose qu'il convient de faire parvenir au Conseil Départemental du Puy de Dôme, le dossier de demande de subvention FIC pour 2016 de la commune de Saint-Hilaire-La-Croix.

La commission voirie réunie le 8 février 2016 a arrêté la liste des projets à déposer au titre des demandes de subventions FIC 2016.

DEPENSES		RECETTES			
	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Dépense éligible au titre du FIC (plafond)	Montant de la subvention	Taux
Voirie communautaire 2016 SAINT-HILAIRE-LA-CROIX	40 390,00 €	Département - FIC (taux d'intervention : 30%*0,94)	40 390,00 €	11 389,98 €	28,20%
		Etat - DETR		8 078,00 €	20,00%
		CC Côtes de Combrailles (autofinancement)	-	20 922,02 €	51,80%
TOTAL	40 390,00 €	TOTAL		40 390,00 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la programmation voirie 2016 de Saint-Hilaire-La-Croix,
- AUTORISE le Président à déposer le dossier de demandes de subvention au titre du FIC 2016 de la commune concernée.

D20160218-09c MONTCEL Programmation voirie 2016 et demande de subvention FIC 2016

Le vice-président en charge de la voirie expose qu'il convient de faire parvenir au Conseil Départemental du Puy de Dôme, le dossier de demande de subvention FIC pour 2016 de la commune de Montcel.

La commission voirie réunie le 8 février 2016 a arrêté la liste des projets à déposer au titre des demandes de subventions FIC 2016.

DEPENSES		RECETTES			
	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Dépense éligible au titre du FIC (plafond)	Montant de la subvention	Taux
Aménagement de bourg 2016 MONTCEL	70 790,00 €	Département - FIC (taux d'intervention : 30%*0,94)	70 790,00 €	19 962,78 €	28,20%
		Etat - DETR		21 237,00 €	30,00%
		CC Côtes de Combrailles (autofinancement)	-	29 590,22 €	41,80%
TOTAL	70 790,00 €	TOTAL		70 790,00 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la programmation voirie 2016 de Montcel,
- AUTORISE le Président à déposer le dossier de demandes de subvention au titre du FIC 2016 de la commune concernée.

D20160218-09d CHAMPS Programmation voirie 2016 et demande de subvention FIC 2016

Le vice-président en charge de la voirie expose qu'il convient de faire parvenir au Conseil Départemental du Puy de Dôme, le dossier de demande de subvention FIC pour 2016 de la commune de Champs.

La commission voirie réunie le 8 février 2016 a arrêté la liste des projets à déposer au titre des demandes de subventions FIC 2016.

DEPENSES		RECETTES			
	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Dépense éligible au titre du FIC (plafond)	Montant de la subvention	Taux
Voirie communautaire 2016 CHAMPS	5 500,00 €	Département - FIC (taux d'intervention : 30%*0,82)	5 500,00 €	1 353,00 €	24,60%
		CC Côtes de Combrailles (autofinancement)	-	4 147,00 €	75,40%
TOTAL	5 500,00 €	TOTAL		5 500,00 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la programmation voirie 2016 de Champs,
- AUTORISE le Président à déposer le dossier de demandes de subvention au titre du FIC 2016 de la commune concernée.

D20160218-09e YSSAC-LA-TOURETTE Programmation voirie 2016 et demande de subvention FIC 2016

Le vice-président en charge de la voirie expose qu'il convient de faire parvenir au Conseil Départemental du Puy de Dôme, le dossier de demande de subvention FIC pour 2016 de la commune de Yssac-La-Tourette.

La commission voirie réunie le 8 février 2016 a arrêté la liste des projets à déposer au titre des demandes de subventions FIC 2016.

DEPENSES		RECETTES			
	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Dépense éligible au titre du FIC (plafond)	Montant de la subvention	Taux
Voirie communautaire 2016 YSSAC-LA-TOURETTE	56 830,00 €	Département - FIC (taux d'intervention : 30%*0,95)	29 500,00 €	8 407,50 €	14,79%
		Etat - DETR		5 020,00 €	8,83%
		CC Côtes de Combrailles (autofinancement)	-	43 402,50 €	76,37%
TOTAL	56 830,00 €	TOTAL		56 830,00 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la programmation voirie 2016 d'Yssac-La-Tourette,
- AUTORISE le Président à déposer le dossier de demandes de subvention au titre du FIC 2016 de la commune concernée.

D20160218-09f GIMEAUX Programmation voirie 2016 et demande de subvention FIC 2016

Le vice-président en charge de la voirie expose qu'il convient de faire parvenir au Conseil Départemental du Puy de Dôme, le dossier de demande de subvention FIC pour 2016 de la commune de Gimeaux.

La commission voirie réunie le 8 février 2016 a arrêté la liste des projets à déposer au titre des demandes de subventions FIC 2016.

DEPENSES		RECETTES			
	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Dépense éligible au titre du FIC (plafond)	Montant de la subvention	Taux
Voirie communautaire 2016 GIMEAUX	47 175,00 €	Département - FIC (taux d'intervention : 30%*0,94)	47 175,00 €	13 303,35 €	28,20%
		CC Côtes de Combrailles (autofinancement)	-	33 871,65 €	71,80%
TOTAL	47 175,00 €	TOTAL		47 175,00 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la programmation voirie 2016 de Gimeaux,
- AUTORISE le Président à déposer le dossier de demandes de subvention au titre du FIC 2016 de la commune concernée.

D20160218-09g Programmation voirie 2016 et demandes de subvention FIC 2016.

Le vice-président en charge de la voirie expose que par courrier en date du 8 janvier 2016, le conseil départemental annonçait l'adoption d'un nouveau dispositif du Fonds d'Intervention Communal (FIC) qui s'appliquera pour les 3 prochaines années, 2016, 2017 et 2018. La principale modification apportée à ce nouveau programme est la création d'un coefficient départemental de solidarité propre à chaque commune. Le taux d'intervention variera de 25% pour les communes de plus de 500 habitants à 30% pour les communes de moins de 500 habitants, taux auquel sera appliqué le coefficient de solidarité. Ainsi, début janvier, les communes ont été invitées à faire connaître à la Communauté de Communes la liste des projets à étudier.

La commission voirie réunie le 8 février 2016 a arrêté la liste des projets à déposer au titre des subventions FIC 2016. Suite à cette réunion et après chiffrage, le tableau correspondant est le suivant :

PREVISIONS TRAVAUX DE VOIRIE 2016							
COMMUNE	PROJET 2016	Montant estimatif HT	Taux de subvention FIC	Coeff de solidarité	Montant FIC	DETR	Autofinancement
Beauregard Vendon	Pas de projet						
Combronde	Rue Davaud (phase 2) Chemin des Borots	65 000,00 €					
Champs	VC 118 Les Graves Les Brayards	5 500,00 €	30%	0,82	1 353,00 €		4 147,00 €
Davayat	Pas de projet						
Jozerand	Pas de projet						
Gimeaux	Chemin des Demanges Chemin Rouge	47 175,00 €	30%	0,94	13 303,35 €		33 871,65 €
Montcel	VC 102 103 104 "Centre Bourg" VC 114 Le Pont	70 790,00 €	30%	0,94	19 962,78 €	21 237,00 €	29 590,22 €
Prompsat	VC 137 Impasse Pré Lacos VC 136 Rue de la Côte Manse VC 106 Rue du Treix	76 650,00 €	30%	0,94	21 615,30 €	15 330,00 €	39 704,70 €
Saint Hilaire La Croix	VC 103 "Rue de l'Ecole"	40 390,00 €	30%	0,94	11 389,98 €	8 078,00 €	20 922,02 €
Saint Myon	Pas de projet						
Teilhède	Pas de projet						
Yssac la Tourette	VC 121 Rue de la Commanderie Rue du Quartier	56 830,00 €	30% de 29 500 € (plafond)	0,95	8 407,50 €	5 020,00 €	43 402,50 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la programmation voirie 2016 de la Communauté de Communes,
- AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demandes de subvention au titre du FIC 2016 des communes concernées.

D20160218-10 Représentants au Syndicat Mixte du Parc de l'Aize.

Le président expose au conseil communautaire qu'il convient de modifier les représentants au Syndicat Mixte du Parc de l'Aize. Il est nécessaire de désigner un représentant suppléant en remplacement de M. André LANGUILLE.

Le président fait un appel à candidature dans l'assemblée.

M Charbonnel Pascal, délégué communautaire et maire de la commune de Teilhède est candidat.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'autre candidat, le président propose au conseil communautaire de le nommer en tant que délégué suppléant en remplacement de M. André LANGUILLE.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DÉSIGNE M. CHARBONNEL Pascal, comme délégué suppléant au SYMPA à compter du 1er mars 2016.
- PRÉCISE que la liste des représentants au SYMPA est désormais la suivante :

CIVILITE	NOM	Prénom	COMMUNE	Collège
Monsieur	CAILLET	Pascal	DAVAYAT	TITULAIRE
Monsieur	DREVET	Yannick	BEAUREGARD VENDON	SUPPLEANT
Monsieur	LAMBERT	Bernard	COMBRONDE	TITULAIRE
Monsieur	POUZADOUX	Jean Paul	COMBRONDE	SUPPLEANT
Monsieur	MUSELIER	Jean Pierre	SAINT MYON	TITULAIRE
Monsieur	CHARBONNEL	Pascal	TEILHEDE	SUPPLEANT
Monsieur	ESPAGNOL	Alain	COMBRONDE	TITULAIRE
Monsieur	MONPIED	Jean Paul	MONTCEL	SUPPLEANT
Madame	LAMAISON	Marie Hélène	YSSAC LA TOURETTE	TITULAIRE
Monsieur	GUILLOT	Sébastien	GIMEAUX	SUPPLEANT

D20150218-11 Service d'aide à domicile (M22) - Affectation définitive du résultat 2013 suite au budget exécutoire 2015

Suite à la procédure budgétaire avec l'autorité de tarification et aux termes de la phase de négociation, le budget exécutoire 2015 a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 09 avril 2015.

Il convient donc de modifier l'affectation du résultat 2013 pour le rendre conforme au budget exécutoire qui a été voté le 9 avril 2015.

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2013

Dépenses investissements 2013	2 768,56 €
Recettes investissements 2013	6 823,69 €
Solde d'exécution de l'exercice (<i>recettes budgétaires moins dépenses budgétaires</i>) :	4 055,13 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (<i>ligne 001 du budget 2013</i>) :	12 310,71 €
D001/inv Solde section d'investissement :	16 365,84 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2013

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €

Résultat de fonctionnement à affect

Dépenses fonctionnement 2013	492 178,77 €
Recettes fonctionnement 2013	474 457,28 €
Résultat de l'exercice 2013 (<i>recettes budgétaires moins dépenses budgétaires</i>) :	-17 721,49 €
	0,00 €
résultat à affecter :	-17 721,49 €

PROPOSE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement com

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
<i>Sans objet</i>	
2) ETALEMENT DU DEFICIT SUR 3 ANS	-5 907,16 €
<i>SOIT Déficit à reporter au BP 2015 (002)</i>	
3) Affectation aux réserves de compensations :	0,00 €
<i>(compte 1068768)</i>	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- RAPPORTE la délibération n° D20140310-32
- APPROUVE l'affectation définitive du résultat 2013 conformément au budget exécutoire 2015 du service d'aide à domicile

Liste des délibérations du 18 février 2016.

D20160218-01 Création et suppression simultanées du poste de direction des ALSH à compter du 1er mars 2016.....	2
D20160218-01a Modification du tableau des effectifs à compter du 1er mars 2016.....	3
D20160218-02 Avenant n°1 au marché signé avec Monteil TP pour l'aménagement de la zone de la Varenne (phase II).....	4
D20160218-03 Approbation du Programme Local de l'Habitat.....	4
D20160218-04 Inscription d'un chemin de randonnée d'intérêt communautaire.....	5
D20160218-05 Renouvellement de la demande de réalisation de fiches randonnées à l'Office de Tourisme des Combrailles.....	7
D20160218-06 Convention avec le SMADC pour l'acceptation de don d'ouvrages à caractère patrimonial et versement par le SMADC d'une subvention d'aide à l'acquisition d'ouvrages patrimoniaux.....	7
D20160218-07 Demande de subvention au titre des amendes de police 2016 pour la commune de Jozerand.....	8
D20160218-08 Demande de subvention au titre des amendes de police 2016 pour la commune de Prompsat.....	9
D20160218-09a PROMPSAT Programmation voirie 2016 et demande de subvention FIC 2016.....	10
D20160218-09b SAINT-HILAIRE-LA-CROIX Programmation voirie 2016 et demande de subvention FIC 2016.....	11
D20160218-09c MONTCEL Programmation voirie 2016 et demande de subvention FIC 2016.....	11
D20160218-09d CHAMPS Programmation voirie 2016 et demande de subvention FIC 2016.....	12
D20160218-09e YSSAC-LA-TOURETTE Programmation voirie 2016 et demande de subvention FIC 2016....	12
D20160218-09f GIMEAUX Programmation voirie 2016 et demande de subvention FIC 2016.....	13
D20160218-09g Programmation voirie 2016 et demandes de subvention FIC 2016.....	14
D20160218-10 Représentants au Syndicat Mixte du Parc de l'Aize.....	15
D20150218-11 Service d'aide à domicile (M22) - Affectation définitive du résultat 2013 suite au budget exécutoire 2015.....	16

Signatures des membres présents au conseil communautaire du jeudi 18 février 2016.

Le Président,
M. Bernard LAMBERT.

Le Secrétaire de séance,
M. Roland CHANIER.

Les membres du conseil communautaire :

BOURBONNAIS Jean Claude Beauregard-Vendon	DREVET Yannick Beauregard-Vendon	ESTEVE Anne Marie Beauregard-Vendon	NONY Marie Anne Beauregard-Vendon
PIGNEUR Yves Champs	ESPAGNOL Alain Combronde	LAMBERT Bernard Combronde	PERRET Delphine Combronde
PERROCHE Paulette Combronde	POUZADOUX Jean-Paul Combronde	VIALANEIX Michèle Combronde	CAILLET Pascal Davayat
CHOMET Laurent Davayat	CHANIER Roland Gimeaux	GUILLOT Sébastien Gimeaux	FAYE Philippe Jozerand
LANGUILLE André Jozerand	BONNET Grégory Montcel	MOMPIED Jean-Paul Montcel	MOREL Patrick Prompsat
SECOND Jean-François Prompsat	LELIEVRE Sylvain St Hilaire la Croix	JACQUART Elisabeth St Myon	MUSELIER Jean Pierre St Myon
BERAUD Noël Teilhède	CHARBONNEL Pascal Teilhède	LAMAISON Marie-Hélène Yssac la Tourette	